

23 avril 2020

Les victimes de la traite des êtres humains ont besoin de protection

aussi en temps de crise !

Le Conseil fédéral prend actuellement des mesures pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19, qui auront des conséquences importantes pour notre société et notre économie. Les quatre organisations qui ont ensemble fondé la Plateforme suisse contre la traite des êtres humains, Astrée – Vaud ; CSP - Genève ; MayDay - Tessin et FIZ - Zurich, appellent les Politiques suisses à ne pas oublier, dans cette crise, les victimes de la traite et à prendre des mesures de protection pour ces tranches de la population très fragiles à l'instar du communiqué publié par le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) le 2 avril 2020. « *En ces temps de crise, les droits et la sécurité des victimes de la traite doivent être respectés* ». ¹

Garder l'attention à l'identification des victimes de la traite des êtres humains

Les victimes de traite bénéficient d'une protection adaptée uniquement lorsqu'elles sont identifiées. Nous appelons les autorités à poursuivre leurs efforts, voire même à les renforcer, en faveur des victimes de traite, malgré les circonstances actuelles. Dans ce but, la police, les autorités de migration mais aussi tous les acteurs susceptibles de côtoyer des victimes doivent continuer à accorder une attention particulière aux conditions de vie et de travail des personnes vulnérables afin d'identifier de potentielles situations de traite - à la place de sanctionner pénalement les victimes pour travail et/ou séjour illégal. Les potentielles victimes doivent être adressées aux structures de soutien appropriées afin qu'elles puissent être protégées.

Empêcher l'exploitation ! Aide d'urgence pour tous !

Les milliards de francs versés pour compenser la perte de revenus sont inaccessibles aux personnes en situation de séjour illégal, aux travailleurs non déclarés ou encore à certains secteurs tels que l'économie domestique. Cependant, ces personnes travaillent dans des conditions très précaires et se retrouvent sans ressource en cas de perte de revenus, ce qui les rend encore plus vulnérables et sujet.te.s à être victimes d'exploitation. Afin d'éviter une augmentation des situations d'exploitation, une aide financière urgente et non conditionnée au retour dans leur pays d'origine est nécessaire !

Une attention particulière doit être accordée aux travailleurs.euses de sexe. L'interdiction temporaire de la prostitution augmente les risques des personnes travaillant dans ce secteur qui se retrouvent encore plus isolé.e.s et exposé.e.s à un contrôle accru en les rendant particulièrement vulnérables à l'exploitation.

Des logements sûrs doivent être garantis pour tou.te.s !

Les ordonnances du Conseil fédéral visant à prévenir la propagation du virus s'appliquent à l'ensemble de la population. Dans tous les cantons, il est urgent de créer des hébergements d'urgence pour les personnes vulnérables, sans abri ou ne disposant pas d'un logement sûr. Des cantons ont déjà mis en place des structures d'accueil ; ces dispositifs doivent être étendus à

¹ <https://rm.coe.int/greta-statement-covid19-fr/16809e12ad>

l'ensemble des cantons. Dans le domaine de l'asile, les réglementations gouvernementales doivent également pouvoir être mises en œuvre et un logement approprié et tenant compte des spécificités de genre pour éviter une contamination massive doit être fourni.

Les ONG qui fournissent des abris spécialisés aux victimes de la traite subissent une forte pression pour se conformer aux mesures fédérales et, en même temps, pour aider celles et ceux qui ont besoin de protection. Une aide financière de l'Etat devrait couvrir les mesures supplémentaires mises en place.

Les procédures d'asile doivent être suspendues immédiatement !

De nombreuses victimes de la traite se trouvent en procédure d'asile. Dans les circonstances actuelles, il est quasi impossible d'identifier des victimes de traite des êtres humains dans le cadre de la procédure d'asile. Les représentants légaux sont souvent dans l'impossibilité de soutenir les requérant.e.s d'asile lors d'auditions, et les centres de conseils spécialisés n'ont pas la possibilité de mener des entretiens individuels sensibles dans des conditions adéquates. L'assistance juridique n'est donc plus garantie. Des décisions de renvoi de Suisse sont encore notifiées à l'heure où toutes les autres procédures ont été suspendues. Les procédures d'asile doivent être suspendues immédiatement.

Même après le confinement, la situation des personnes vulnérables restera très difficile, notamment celles qui ont dû s'endetter pendant la crise, perdu leur emploi ou leur logement. Afin de les protéger de toute future exploitation, il est nécessaire d'apporter des réponses durables et à long terme à leur situation.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Français :

- Astrée, Ruelle de Bourg 7, 1003 Lausanne :
Angela Oriti ou Anne Ansermet 021 544 27 97 / info@astree.ch
- CSP Genève, 14 rue Village-Suisse, 1205 Genève : 022 807 07 00 / 079 328 59 21
Alain Bolle, directeur du CSP Genève : alain.bolle@csp-ge.ch
Leila Boussemacer, juriste au secteur d'assistance aux victimes de traite : leila.boussemacer@csp-ge.ch

Deutsch :

- FIZ Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration, Badenerstrasse 682, 8048 Zürich:
Doro Winkler 044 436 90 09 / doro.winkler@fiz-info.ch

Italiano :

- SOS Ticino, Antenna MayDay, Via Merlinina 3a 6962 Viganello:
Monica Marcionetti 079 590 39 46/ may.day@sunrise.ch

Pour des questions concernant la plateforme suisse contre la traite des êtres humains :
Anna Schmid: info@plateforme-traite.ch

